



? Je me pose les bonnes questions

Économie

- Sur le prix d'un produit, quel est le prix de l'emballage ?
- Entre une ampoule basse consommation à 4 € et une ampoule classique à 2 €, laquelle est finalement la plus économique ?

Social

- Y a-t-il un lien entre mon mode de consommation et le volume croissant de mes déchets ?
- En tant que consommateur, ai-je un quelconque pouvoir sur les distributeurs et les fabricants ?

Environnement



- Le fait de manger des cerises en décembre a-t-il un impact sur l'environnement ?
- Qu'est-ce qu'un éco-label ?

! Ce qu'il faut savoir !

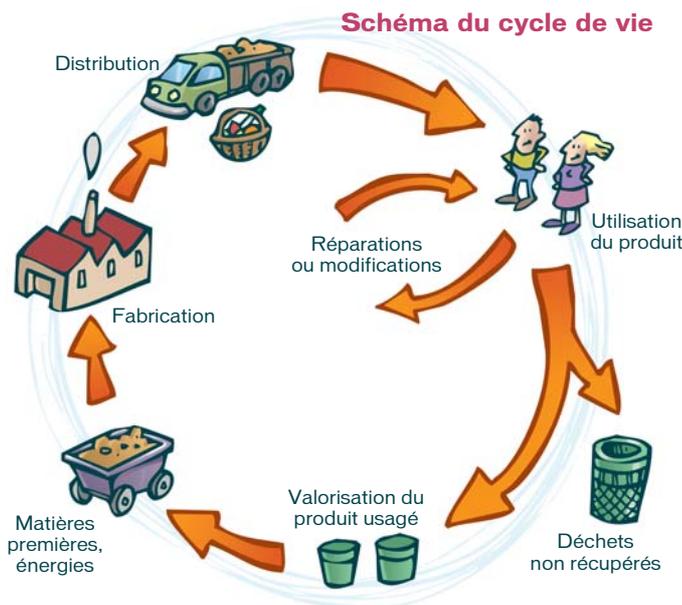
Produits « verts », « écologiques », « bons pour l'environnement », tous ont des impacts négatifs sur l'environnement. Tout produit a besoin de matières premières et d'énergie pour être fabriqué. Tout produit doit être emballé et transporté, et même s'il est plusieurs fois recyclé, tout produit ou emballage deviendra un jour un déchet...

Mais certains d'entre eux, les **éco-produits**, sont plus respectueux de l'environnement que d'autres tout en conservant leurs qualités.

Le parcours d'un produit ; le cycle de vie d'un produit :

Le cycle de vie d'un produit regroupe les différentes étapes entre sa conception et la fin de sa vie, c'est-à-dire depuis l'extraction des matériaux qui le constituent jusqu'à son élimination, en passant par sa fabrication, sa distribution, son achat et son utilisation.

A chaque étape de son cycle de vie, tout produit peut générer des impacts sur l'environnement tels que l'épuisement des matières premières, la consommation d'énergie, la pollution de l'air, de l'eau et des sols, la production de déchets...



Les entreprises peuvent agir sur la conception, la fabrication et la distribution d'un produit afin de diminuer son impact global sur l'environnement.

Mais le consommateur que nous sommes ne doit pas négliger le moment de l'achat...

En effet, bien choisir un produit est aussi important que bien l'utiliser ou le jeter.

Les signes distinctifs d'un produit :

L'éco-consommation commence au moment de l'achat du produit. A la lecture de l'étiquette, tout se complique, comment se retrouver dans le labyrinthe des logos et des labels ?...

Petit décodage :

Les logos ou **déclarations écologiques** renseignent sur un aspect environnemental particulier, spécifique d'une étape du cycle de vie : l'emballage est recyclable, le produit est biodégradable, sa consommation d'énergie est faible...

Mais ils peuvent aussi indiquer que le souci de préserver l'environnement a été pris en compte sur l'ensemble du cycle de vie : ce sont les **écolabels**.



Les écolabels

Mis en place par les pouvoirs publics, ils garantissent la qualité d'usage et les qualités écologiques d'un produit.

Ce sont les démarches les plus complètes et les plus approfondies puisqu'une analyse du cycle de vie des produits est systématique (écobilan). Ce sont les labels les plus fiables.

En France, 2 écolabels sont délivrés :



L'écolabel français : la marque NF- Environnement



L'écolabel européen : la « petite fleur » pour l'environnement

De nombreux produits de grande consommation sont déjà écolabellisés (peintures, détergents, ampoules, papiers, appareils électroménagers, sacs poubelles...), et chaque année, grâce à la demande de plus en plus forte des consommateurs, l'offre augmente.



► **Le logo FSC** (Forest Stewardship Council) identifie des produits utilisant du bois provenant de forêts gérées durablement, respectant les critères économiques, sociaux et environnementaux

(exigences de respect des populations indigènes, des impacts sur l'environnement, de la conservation des forêts naturelles). Il est issu d'une ONG internationale (FSC, créée en 1993 sous l'impulsion du WWF).



► **le logo PEFC** (Pan European Forest Certification) est un système européen de certification de la forêt, né récemment d'une initiative des professionnels de la forêt et du bois. En dehors de l'Europe, il est proposé à des pays comme le Canada, la Malaisie, les Etats-Unis... De même que le FSC, ce logo est apposé sur du bois ou des produits à base de bois issus de forêts gérées durablement selon les critères du PEFC.



► **Apur** (Association des Producteurs et Utilisateurs de papiers-cartons Recyclés) est un logo qui indique le pourcentage de fibres recyclées utilisées dans les papiers-cartons. Il est à privilégier par rapport aux autres logos n'indiquant pas cette valeur.



Les autres labels, logos et déclarations

► Le logo du recyclage : anneau de Möbius

Anneau de Möbius



Le produit ou l'emballage est recyclable, mais il ne sera recyclé que si le système de collecte ou la filière de recyclage est mis en place, et si les consignes de tri sont respectées.

Anneau de Möbius 65 %

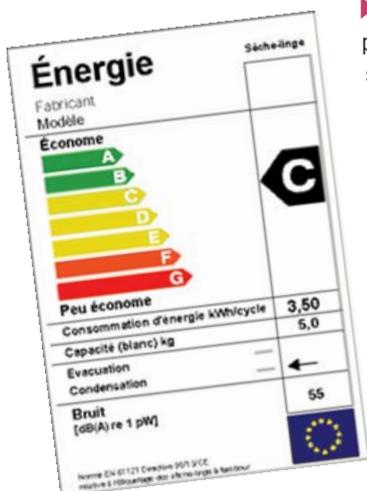
Le produit ou l'emballage contient 65 % de matières recyclées



Les labels privés individuels :

Ils sont créés par un fabricant ou un distributeur et relèvent de leur responsabilité. Ces marques engagent leur crédibilité et n'ont donc aucun intérêt à induire en erreur le consommateur. (ex : Monoprix vert, Maison verte, Chouchoutons notre planète, ...).

Les logos collectifs, indépendants du fabricant



► **L'étiquette énergie**, créée par la Commission Européenne, signale les appareils électroménagers économes en énergie à l'usage. Les classes A et B rassemblent les appareils présentant les meilleures performances. L'étiquette informe également des performances du produit (lavage, volume de stockage, consommation en eau, niveau de bruit, ...).

Elle aide le consommateur à choisir les appareils les moins « gourmands » au moindre coût.

Les logos sans lien direct avec les préoccupations environnementales

► Le point vert :

Il signifie que l'entreprise contribue aux coûts de valorisation des déchets d'emballages. Il ne présume pas du recyclage effectif des emballages qui le portent.

► Les symboles d'identification des matériaux :

Ils permettent de reconnaître les matériaux lors du tri des produits et emballages usagés pour faciliter leur recyclage.



► Les symboles de dangerosité d'un produit pour la santé et l'environnement :

À l'inverse des labels apposés sur les produits pour vanter leur respect de l'environnement, certains logos signalent un ou des danger(s) et mettent en garde. Ces dangers sont signalés par l'un ou plusieurs des pictogrammes suivants :



E - Explosif > Produit explosif sous l'effet d'une flamme ou d'un choc



O - Comburant > Produit pouvant dégager une forte chaleur en présence de substance inflammable



C - Corrosif > Produit pouvant détruire les tissus vivants par simple contact



Xi - Irritant > Produit pouvant, par contact avec la peau ou les muqueuses, provoquer une réaction inflammatoire



F - Facilement inflammable > Produit qui peut s'enflammer facilement



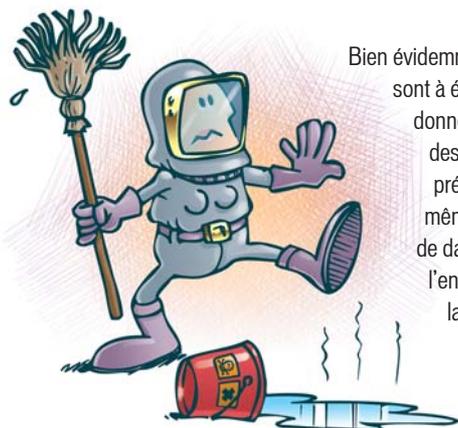
T - Toxique > Produit pouvant, par inhalation, ingestion, ou pénétration cutanée, entraîner des risques graves, aigus, ou chroniques



Xn - Nocif > Produit pouvant entraîner des intoxications par ingestion ou inhalation



N - Dangereux pour l'environnement > Produit pouvant entraîner des atteintes à la faune et à la flore



Bien évidemment, ces produits sont à éviter car ils vont donner naissance à des déchets qui présenteront les mêmes caractéristiques de dangers pour l'environnement et la santé.



Les logos qui n'ont plus de sens

Ils sont vagues, imprécis (« papier recyclé », « préserve l'environnement ») ou ne font que reprendre une obligation réglementaire (« préserve la couche d'ozone »).



Les critères de choix :

Choisir un produit dans un rayon peut nous apparaître comme un acte anodin. Et pourtant, l'achat se fait en fonction de critères comme la qualité, le prix, la présentation...



Parmi ces critères, le logo ou le label qui signale la prise en compte de l'environnement dans le cycle de vie du produit nous aide à faire le bon choix.

En tant que consommateurs, nous avons le pouvoir de privilégier les produits respectueux de l'environnement et par conséquent d'accroître leur mise sur le marché !

Encore faut-il que le « bien acheter » soit suivi du « bien utiliser » car tout gaspillage ou surdosage de produit entraîne des impacts négatifs sur l'environnement...

Alors maintenant, j'agis en écocitoyen

Je réduis le volume de ma poubelle :

La meilleure façon de réduire le volume et le poids des déchets consiste à repenser ses besoins et prêter attention à la présentation des produits et objets achetés et consommés.

En effet, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Le premier réflexe à adopter dès aujourd'hui est de prendre un cabas ou un sac réutilisable pour faire ses courses. En effet, en France, plus de 1000 sacs sont distribués par seconde ! Et avant d'acheter, la question du « est-ce bien utile » doit toujours être posée !



Je n'achète pas de produits suremballés

Inutile de tomber dans le panneau de l'emballage qui fait vendre ! Un produit avec un minimum d'emballage a bien souvent les mêmes caractéristiques de qualité qu'un produit suremballé et il est généralement moins cher. Aujourd'hui, la part des emballages dans le volume des poubelles est de 50 % !

Gestes concrets

► **Je fais la chasse aux emballages**

en évitant d'acheter les produits préemballés (fruits et légumes et viandes en barquettes...). Je choisis les fruits et légumes à la pesée ou à la pièce et les viandes à la découpe qui génèrent beaucoup moins de déchets d'emballages.



► Lorsque cela est possible, **j'achète les produits en grandes quantités** (pâtes, poivre, sel, sucre, farine, huile...). Ainsi je réalise des économies et je génère moins d'emballage par kilogramme de produit acheté. Je peux aussi les transvaser dans des conditionnements adaptés et plus petits chez moi (sous réserve de réutiliser toujours les mêmes conditionnements !).

► **Je privilégie les produits concentrés** (lessives, liquides vaisselle, poudres lave-vaisselle...) et compacts en respectant les doses indiquées et j'opte pour les produits rechargeables (adoucissants, eau de javel en berlingots, recharges pour blocs détartrants toilettes...).

► **Je bois l'eau du robinet** (après l'avoir mise en carafe quelques heures au réfrigérateur, ce qui fait disparaître le goût du chlore parfois présent). La France consomme 4 milliards de bouteilles plastiques par an. Et le temps de lire cette phrase, 450 bouteilles sont jetées à la poubelle !

► Si pour des raisons médicales, je dois boire de l'eau minérale, je choisis celle en bonbonnes de 5 litres plutôt qu'en bouteilles de 2 l, d'1,5 l ou d'1 litre.



► **Je prends l'habitude de compacter mes déchets.** Ils occuperont un volume moins important et demanderont sur une année moins de sacs poubelle pour les éliminer.

Je n'achète pas de produits à usage unique

Les produits à usage unique facilitent la vie. Leur simplicité d'usage les rend de plus en plus attractifs. A peine utilisés, ils sont pourtant jetés et finissent par gonfler le volume des poubelles.

Gestes concrets

► **J'utilise le moins souvent possible les produits jetables** du type lingettes, essuie tout ou encore serviettes de cuisine en papier auxquels je préfère serpillières, chiffons, serviettes, torchons pouvant être essorés puis lavés et réutilisés.

► **Je privilégie systématiquement le branchement sur secteur des appareils et jouets** divers le permettant et j'évite d'acheter des piles. Si je ne peux faire autrement, **je préfère les piles rechargeables.** Plus chères à l'achat, elles seront amorties au bout de 4 cycles !



► D'une manière générale, j'évite les achats d'articles portant la mention « jetable » puisqu'ils viendront inévitablement et très rapidement gonfler le volume de ma poubelle.



Je n'achète pas de produits à faible durée de vie

La durée comprise entre l'achat d'un produit, son utilisation puis sa fin de vie lorsqu'il est jeté, peut parfois être très courte même si ce produit n'est pas un produit dit « jetable ».

Certains produits, de par leur piètre qualité et leur moindre durabilité, vont inévitablement finir très rapidement dans la poubelle.

Lors des achats, les produits simples, économes en énergie, réparables et recyclables sont à privilégier. Ils se gardent plus longtemps et leur impact sur l'environnement est moindre au cours de leur durée de vie.

Gestes concrets

► **J'évite d'acheter le matériel de bricolage à très bas prix** et je choisis du matériel de qualité adapté à mes besoins et capacités. Je pense également à l'emprunt de matériel, la location ou encore le partage en famille ou entre amis. Ces solutions m'évitent d'avoir du matériel à stocker ou à éliminer en fin d'utilisation.

► **Je préfère l'emploi de produits naturels pour désodoriser**

l'intérieur de mon logement plutôt que les désodorisants en bombes aérosols dont la cartouche finit à la poubelle et dont les gaz propulseurs sont inflammables, nuisibles pour la couche d'ozone ou contiennent des gaz à effet de serre. Les pots pourris faits à partir de pétales et d'écorces d'agrumes ou une simple orange percée sur toute sa surface de clous de girofle permet de parfumer naturellement et durablement un logement.



► **Je n'achète pas de jouets truffés d'électronique et de systèmes sonores.** Je privilégie les jouets simples en matière naturelle (comme le bois), démontables, réparables et nécessitant peu d'entretien.

► **Je n'achète pas systématiquement le matériel électronique dernier cri.** En effet, l'évolution de ces équipements (ordinateurs, consoles de jeux vidéo, téléphones portables...) est très rapide et renouveler sans cesse ce matériel est bien souvent inutile.

Je limite l'impact de mes produits :

J'achète le moins possible de produits dangereux pour la santé et l'environnement

De nombreux produits d'entretien utilisés tous les jours se retrouvent forcément dans l'eau et sont responsables de nombreuses pollutions. En France, 50 % des phosphates sont d'origine domestique (lessives, détartrants, ...).

Dans la mesure du possible, il faut éviter d'acheter ces produits en privilégiant des articles ayant les mêmes fonctions sans présenter de danger pour la santé et l'environnement.

Gestes concrets



► Lors de mes achats, **je repère systématiquement la présence des pictogrammes de danger** sur les produits et j'évite de les acheter pour ne pas avoir à éliminer les déchets qu'ils produiront.

► **Je privilégie les produits à base végétale et les écolabels.**

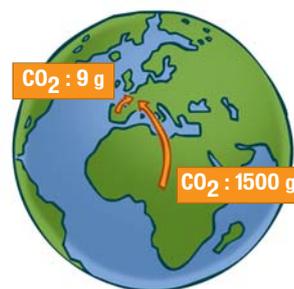
► **Je n'achète pas de peintures à solvants** (ou glycéro) qui exigent l'emploi de produits de type white-spirit pour leur dilution et le nettoyage des pinceaux. Je préfère les peintures à l'eau (ou acrylique) qui ne nécessitent aucun solvant.

► Pour le papier peint et autres travaux de bricolage, **je choisis des colles cellulosiques** sans danger.



► Pour le traitement du bois, **je proscriis les produits indiquant R40** (risque cancérogène et mutagène), **R61 et R63** (risques chez la femme enceinte et affection sur le développement embryonnaire).

Je réduis mes émissions de gaz à effet de serre



Les émissions de gaz à effet de serre sont en lien direct avec le cycle de vie d'un produit. Elles dépendent de ses matières premières, de ses procédés de fabrication, de sa distribution, de son utilisation et de sa fin de vie.

A titre d'exemple dans le domaine de la distribution d'un produit, 1 kg de fruits produit en Espagne et acheminé en Lorraine par camion engendre 9 grammes de CO₂ contre 1,5 gramme s'il est produit par un maraîcher local... Mais si c'est un fruit exotique provenant d'Afrique du Sud par avion, ce kilo de fruit engendre 1500 g de CO₂ soit 1000 fois plus !

Gestes concrets

► **Je m'informe de la consommation énergétique d'un produit.**

Pour beaucoup d'appareils électroménagers, l'étiquette énergie est un bon guide. De plus, elle indique également les appareils les plus économes en eau (machine à laver, lave vaisselle...).



► **J'achète des ampoules basse consommation** pour les pièces destinées à être allumées longtemps (salon, cuisine, chambre...). Elles consomment 5 fois moins d'énergie et durent 10 fois plus longtemps que les lampes classiques à incandescence. Plus chères à l'achat, elles s'amortissent cependant au bout de 18 mois.

► **Je lis les étiquettes des fruits et légumes** avant de les acheter et je privilégie les produits de saisons issus de producteurs locaux.

► **Je réduis ma consommation de viande.** En effet, les 3 millions de tonnes d'engrais azoté utilisés chaque année pour cultiver les céréales nécessaires à l'élevage bovin dégagent 10 millions de tonnes de CO₂ soit les émissions totales de GES des 7 plus grandes villes de France par an !

► Il existe pour les entreprises des démarches d'accompagnement dans le domaine de l'écoconception et l'analyse de cycle de vie des produits. Je me renseigne sur ces démarches et les aides financières associées auprès de l'ADEME Lorraine et de l'AREL.

➔ Pour aller plus loin...

Je prolonge mes bonnes habitudes sur le lieu de travail, en vacances ou lors de mes loisirs :

Si nous prenons de bonnes habitudes en matière d'achat pour les produits de la maison, nous devons faire de même sur notre lieu de travail, en vacances ou lors de nos loisirs.

Gestes concrets

► Lorsque je suis en vacances, je privilégie les produits locaux et de saison.



► Lors du choix de mon mobilier de bureau, je choisis des produits durables, robustes, réparables et sobres. Je m'intéresse également à la garantie constructeur pour savoir si les pièces cassées peuvent être remplacées. Je privilégie du mobilier constitué de matériaux renouvelables comme le bois écocertifié ou issu du recyclage.

► Lors du choix d'un photocopieur, d'une imprimante ou d'un ordinateur, je compare les consommations en fonctionnement et en veille pour les différents modèles. Je choisis un photocopieur qui comporte la fonction recto/verso, émet peu d'ozone et compatible avec des cartouches recyclées. Si l'usage d'un photocopieur n'est pas indispensable, je me renseigne sur la possibilité d'un achat de service. Cette solution permet l'achat d'un certain nombre de copies pour une période donnée chez un prestataire de service. Elle garantit la qualité des copies et évite les charges dues à l'acquisition et l'entretien du matériel.

► J'économise au maximum les fournitures de bureaux et toutes matières premières afin de générer le moins possible de déchets. Je systématise l'impression de mes documents en recto/verso, je n'imprime que les documents dont j'ai besoin en version papier, j'utilise plutôt l'e-mail que le fax ou le courrier et je regroupe les éléments à envoyer à un même destinataire afin de diminuer les quantités d'emballage.



► Je privilégie l'achat de papier recyclé et je participe au tri du papier. J'utilise les faces verso des feuilles pour en faire du brouillon.

► J'utilise des ampoules basse consommation pour l'éclairage de mon lieu de travail.

► J'encourage les démarches citoyennes et respectueuses de l'environnement. Max Havelaar, Artisans du monde... sont des exemples d'initiatives permettant de garantir un revenu plus juste aux petits producteurs des pays pauvres. Elles se réunissent au sein de la « Plate-forme du Commerce équitable ». Je privilégie les produits portant ces mentions.



Je me documente pour plus de renseignements :

L'ADEME a édité deux guides traitant des achats. Ils sont téléchargeables sur son site Internet www.ademe.fr à sa rubrique particuliers.

- Les actes d'achat : acheter et consommer mieux.
- La planète en question : le développement durable.

Des sites Internet sont consacrés à ce sujet et sont consultables aux adresses suivantes :

- liste des produits titulaires de l'écolabel NF Environnement : www.marque-nf.com
- liste des produits titulaires de l'écolabel européen : www.eco-label.com
- site de l'association mondiale des écolabels officiels : <http://www.gen.gr.jp/>
- site de l'association Consodurable : www.consodurable.org
- site de Max Havelaar : www.maxhavelaarfrance.org
- site de la plate-forme du Commerce équitable : www.commerceequitable.org
- site du collectif « De l'Éthique sur l'Étiquette » : www.ethique-sur-etiquette.org
- site du réseau éco-consommation : www.ecoconso.be
- site de l'organisme Espace Environnement : www.espace-environnement.be
- les bons gestes pour réduire les déchets : www.reduisonsnosdechets.fr



Achats en ligne